



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

Berger  
LeVexin

ID : 095-200076222-20260506-20260501-DE

2026/05/01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC** (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme THIBAUT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Avernes, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Corneilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Fremainville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme BARON et Mme ROMERO de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sagy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVS** : Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

Délégués excusés : Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

Communes non excusées : Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

Pouvoir avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

Autres personnes présentes : M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

### Règlement intérieur du comité syndical

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives au fonctionnement des assemblées délibérantes,

**CONSIDERANT** l'installation du Conseil syndical lors de la séance du 6 mai 2026,

**CONSIDERANT** que le Conseil syndical peut établir un règlement intérieur afin de définir ses règles de fonctionnement dans le respect des lois et règlements en vigueur,

**VU** le projet de règlement intérieur du Conseil syndical, ci-joint,



**CONSIDERANT** que le règlement intérieur est adopté pour la durée de la mandature 2026-2031,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de préciser la composition du bureau en fixant à 8 membres maximum, répartis comme suit : 1 Président, 2 Vice-présidents et jusqu'à 5 autres membres,


**CONSIDERANT** que le présent règlement se substitue au règlement intérieur adopté le 05 juin 2023,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, le règlement intérieur du Conseil syndical, tel qu'annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 095-200076222-20260506-20260501-DE




**Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité**

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication, le :  
Le Président :*



Pour extrait certifié conforme,  
Le 07/05/26  
La Présidente  
Rubenne GIRONDIN



CONSERVATOIRE DU VELO  
2 Bd Gambetta  
95640 MARINES  
Tel : 01 30 39 20 65





Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le  
ID : 095-200076222-20260506-20260502-DE

2026/05/02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC** (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme THIBAUT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Avernes, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Corneilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Fremainville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme RISICO et Mme BARON de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heaulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sagy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVVS** : Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

Délégués excusés : Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

Communes non excusées : Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

Pouvoir avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

Autres personnes présentes : M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

### Election du nouveau Président

Les élections du président, des vice-présidents et des membres du bureau se déroulent à l'issue d'un rapide exposé de la présidente sortante, reprenant les étapes essentielles de la vie du Syndicat et du Conservatoire. Un dossier de présentation du SI CONSERVATOIRE DU VEXIN a été distribué aux délégués en début de séance.



Par suite des élections municipales intervenues en mars 2026 et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux établissements publics de coopération intercommunale, le comité syndical est invité à procéder à l'élection du Président du Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Vexin.

Afin de présider l'assemblée durant l'élection du nouveau président, il est procédé à la désignation du doyen d'âge parmi les membres présents.

Mme SOREL d'Ambleville est ainsi appelé à prendre la présidence de l'assemblée pour cette élection.

Les candidatures suivantes ont été déclarées auprès du secrétariat, préalablement à la séance :

- Mme SOREL Martine d'Ambleville
- Mme GIRONDIN Rubenne de Fremainville

Mme SOREL fait appel à d'autres volontaires parmi l'assemblée : Aucun délégué ne se désigne

L'élection du président se fait à bulletin secret.

Les pouvoirs sont pris en compte.

Résultats du dépouillement :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260502-DE



Nombre de suffrages exprimés : 37

Voix pour Mme SOREL : 11

Voix pour Mme GIRONDIN : 26

**Mme GIRONDIN est élue Présidente à la majorité absolue**

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication, le :*  
Le Président :

Pour extrait certifié conforme,  
Le 07/05/26  
La Présidente  
Rubenne GIRONDIN

CONSERVATOIRE DU VEXIN  
72 Bd Gambetta  
95540 MARINES  
Tel : 01 30 39 20 65





Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le   
ID : 095-200076222-20260506-20260503-DE

2026/05/03

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC** (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme THIBAUT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Aavernes, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Cormeilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Fremainville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme RISICO et Mme BARON de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heaulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sagy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVVS** : Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

Délégués excusés : Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

Communes non excusées : Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

Pouvoir avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

Autres personnes présentes : M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

### Election des 2 Vice-Présidents

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

**CONSIDERANT** le règlement intérieur du SI CONSERVATOIRE DU VEXIN précisant que le Comité syndical élit parmi ses membres un bureau comprenant : 2 vice-présidents, un ou plusieurs membres.

Il est rapporté les candidatures de :

- Mme SOREL d'Ambleville
- Mme CARPENTIER de Grisy les Plâtres

Aucun autre délégué ne se désigne volontaire.

L'élection des 2 vice-présidents se fait à main levée.

Les pouvoirs sont pris en compte.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260503-DE



VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 37

**Mme SOREL et Mme CARPENTIER sont élues vice-présidentes à l'unanimité**

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication, le :  
Le Président :*

Pour extrait certifié conforme,  
Le 07/05/26  
La Présidente  
Rubenne GIRONDIN

CONSERVATOIRE DU VEXIN  
3 Bd Gambetta  
95640 MARINES  
Tel : 01 30 39 20 65



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260504-DE



2026/05/04

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC** (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme THIBAUT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Avernois, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Corneilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Fremainville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme RISICO et Mme BARON de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sagy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVVS** : Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

Délégués excusés : Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

Communes non excusées : Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

Pouvoir avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

Autres personnes présentes : M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

### Election des Membres du Bureau

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10 et L.5211-2,

Le comité syndical procède à l'élection des membres du bureau du Syndicat Intercommunal du Conservatoire du Vexin.



Le bureau du syndicat est composé :

- Du Président
- Des Vice-Présidents
- Du ou des membres supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260504-DE



Il est rapporté les candidatures reçues au secrétariat préalablement à la réunion de :

- M. VERES Patrick de Magny en Vexin

Il est fait appel à des volontaires dans la salle attirant l'attention des délégués sur l'importance d'une représentation équitable des 2 communautés de communes présentes sur le territoire du SI CONSERVATOIRE DU VEXIN.

4 délégués supplémentaires se portent volontaires :

- M. DUVAL VALCHS Eric de Chaussy
- Mme BARBIER Marie-Hélène de Longuesse
- Mme VAN Marine de Maudetour
- Mme LOUETTE Caroline de Marines

Il est suggéré l'acceptation de la désignation de ces 5 délégués sans vote à bulletin secret. Aucun délégué ne s'oppose ni à cette proposition ni à cette désignation.

**M. VERES, Mme LOUETTE, Mme VAN, Mme BARBIER et  
M. DUVAL VALCHS sont désignés Membres du Bureau à l'unanimité**

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication, le :*  
*Le Président :*

Pour extrait certifié conforme,  
Le 07/05/26  
La Présidente  
Rubenne GIRONDIN

CONSERVATOIRE DU VEXIN  
2 Bd Condette  
95640 MARINES  
Tel : 01 30 39 20 65





Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le  
ID : 095-200076222-20260506-20260505-DE

2026/05/05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) :** Mme THIBAUT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Avernois, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Corneilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Fremainville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme RISICO et Mme BARON de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heaulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sagy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVVS :** Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

**Délégués excusés :** Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

**Communes non excusées :** Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

**Pouvoir** avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

**Autres personnes présentes :** M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

### Délégations d'attributions de l'organe délibérant

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

**VU** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il convient, pour faciliter la gestion du syndicat, de déléguer certaines attributions du comité syndical au Président ;

Dans ce cadre et afin de faciliter l'administration du Syndicat intercommunal et du Conservatoire, il est précisé aux délégués que les délégations d'attribution du Conseil syndical pourraient porter notamment sur les points suivants :

- signer tout type de demandes de subventions,
- établir ou signer tout type de conventions,
- ouvrir ou modifier des classes et créer ou modifier les postes nécessaires,
- créer, modifier ou fermer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les Indemnités de sinistre y afférentes,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à 4600 €,
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
- autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Cette liste n'est pas exhaustive. Tout domaine ne relevant pas des exceptions mentionnées à l'article L.5211-10 peut faire l'objet de la présente délégation.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260505-DE



**Les délégations telles que définies ci-dessus sont votées à l'unanimité**

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication, le :  
Le Président :*

Pour extrait certifié conforme,  
Le 07/05/26  
La Présidente  
Rubenne GIRONDIN

CONSERVATOIRE DU VEXIN  
2 Bd Gambette  
95640 MARINES  
Tel : 01 30 39 20 65



Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le  
ID : 095-200076222-20260506-20260506-DE

2026/05/06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) :** Mme THIBAUT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Avernoes, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Cormeilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Fremainville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme RISICO et Mme BARON de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sagy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVVS :** Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

Délégués excusés : Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

Communes non excusées : Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

Pouvoir avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

Autres personnes présentes : M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

### Délégation de fonctions et de signature du Président

**VU** l'article L. 5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de ce même article, il peut également donner, dans les mêmes conditions, délégation de signature au directeur général des services (directeur du conservatoire),

**CONSIDERANT** que la loi n'apporte pas de restriction aux matières pour lesquelles la délégation de signature peut être donnée par un président d'EPCI,





Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'autoriser le Président à déléguer une partie de ses fonctions aux deux vice-présidents en cas d'absence ou d'empêchement ;
- D'autoriser le Président à donner délégation de signature au directeur du conservatoire pour passer toute commande inférieure à 1 500 €.

**Les délégations telles que définies ci-dessus sont votées à l'unanimité**

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication, le :*  
*Le Président :*

Pour extrait certifié conforme,  
Le 07/05/26  
La Présidente  
Rubenne GIRONDIN

CONSERVATOIRE DU VEUXY  
2 Bd Gambetta  
95640 MARINES  
Tel : 01 30 39 20 65





Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260507-DE



2026/05/07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC** (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme THIBAULT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Avernois, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Cormeilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Fremainville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme RISICO et Mme BARON de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heaulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sacy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVVS** : Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

Délégués excusés : Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

Communes non excusées : Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

Pouvoir avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

Autres personnes présentes : M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

### Indemnités de fonctions du Président

**VU** les articles L. 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant et réglementant l'indemnisation de fonction des Présidents et Vice-Présidents des EPCI pour chaque catégorie d'EPCI.

**CONSIDERANT** que le montant des indemnités de fonction des présidents d'EPCI est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.



**CONSIDERANT** qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la population totale des communes et Communauté de communes adhérentes au SI Conservatoire du Vexin s'élevait à 36 101 habitants, plaçant le syndicat dans la fourchette des communes de 20 000 à 49 999 habitants pour lesquelles le montant de l'indemnité brute maximal s'élève à 25,59 % de l'IB 1027 (soit 995,30 €)

**CONSIDERANT** la volonté de poursuivre le mode de calcul appliqué lors du précédent mandat, consistant à aligner l'indemnité sur la moyenne démographique des communes adhérentes au syndicat ;

**CONSIDERANT** la proposition du Président d'aligner son indemnité sur la tranche démographique « 500 à 999 habitants » correspondant à la moyenne des communes adhérentes ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

**DECIDE**

De fixer l'indemnité de fonction du Président à 6,69 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027) ;

**INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS**

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1<sup>er</sup> janvier 2026)

Art L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260507-DE



**Le taux proposé est accepté à l'unanimité**

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication, le :*  
**Le Président :**

Pour extrait certifié conforme,  
Le 07/05/26  
La Présidente  
Rubenne GIRONDIN

CONSERVATOIRE DU VEXIN  
2 Bd Gambetta  
95640 MARINES  
Tel : 01 30 39 20 65





Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260508-DE

2026/05/08

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) :** Mme THIBAUT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Avernes, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Cormeilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Frémenville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme RISICO et Mme BARON de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heaulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sagy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVVS :** Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

**Délégués excusés :** Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

**Communes non excusées :** Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

**Pouvoir** avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

**Autres personnes présentes :** M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

## Règlement budgétaire et financier

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-12 et suivants.

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération n°2021-92 du 23 septembre 2021 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57,





Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le  
ID : 095-200076222-20260506-20260509-DE

2026/05/09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués le 29 avril 2026, se sont réunis en la salle des fêtes de Vigny, sous la présidence de Mme CARPENTIER Catherine, Présidente du SI Conservatoire du Vexin.

### Délégués présents :

**CCVC** (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme THIBAULT et Mme BARBAS de Ableiges, M. BAILLY de Aavernes, Mme DOUBLET de Berville, Mme PLUZANSKI de Boissy l'Aillerie, Mme VAN DEN BERG de Bréançon, M. BESLON de Clery en Vexin, M. MESTRE de Commeny, M. TEILLAND et Mme MARCINIK de Condécourt, Mme ALBERT de Cormeilles-en-Vexin, M. BOTTON de Courcelles sur Viosne, Mme GIRONDIN de Fremainville, Mme LEBRUN de Frémécourt, Mme CARPENTIER et Mme BEAUDOU de Grisy les Plâtres, Mme LE BOUCHER de Guiry en Vexin, Mme RISICO et Mme BARON de Haravilliers, Mme ROMERO du Belay en Vexin, Mme DELAUNE du Heulme, Mme VANAPPELGHEM du Perchay, Mme VAN Maudetour en Vexin, Mme HERNANDEZ de Montgeroult, Mme THOMASSIN de Moussy, Mme ROCHAS de Neuilly en Vexin, Mme DUPUY de Nucourt, Mme BRINGEL d'Omerville, Mme GANGLOFF de Sagy, Mme CHEZE de Santeuil, Mme SANOU et Mme BALLOT de Seraincourt, Mme BONNOUVRIER de Vigny

**CCVVS** : Mme SOREL et Mme DUPAS de Ambleville, Mme SELHI et Mme ADAM de Arthies, M. DUVAL VALACHS de Chaussy, Mme BARBIER et Mme HALABURA de Longuesse, Mme LOUETTE de Marines, Mme PERRIN de Saint Clair sur Epte, Mme ROGATIONS et Mme IVACHEFF de Wy Dit Joli Village

Délégués excusés : Mme VILLE-DUBOC de Genainville, M. VERES de Magny En Vexin, Mme LEBRUN de Saint Gervais

Communes non excusées : Brignancourt, Chars, Théméricourt, Theuville, Us

Pouvoir avait été donné à Mme Martine SOREL par Mme Christelle LEBRUN et à Mme Marine VAN par M. Patrick VERES.

Autres personnes présentes : M. Bidal secrétariat du SI Conservatoire du Vexin et M. Aujar directeur du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 44 maires ou délégués sont présents, représentant 35 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

### Modification de la grille tarifaire du Conservatoire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération relative à l'adoption du budget et à l'application d'une augmentation tarifaire de +2 %,

**CONSIDÉRANT** l'évolution de l'offre pédagogique du Conservatoire du Vexin avec la création d'un nouveau cours pour l'année scolaire à venir,



**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter la grille tarifaire afin d'intégrer cette nouvelle discipline et d'en fixer les modalités financières applicables aux usagers,

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur matérielle a été constatée dans l'application de l'augmentation tarifaire de +2 %, les montants actuellement appliqués ne reflétant pas strictement la revalorisation votée,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient en conséquence de procéder à une régularisation de la grille tarifaire afin d'assurer la conformité des tarifs avec les décisions du comité syndical,


Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification de la grille tarifaire du Conservatoire du Vexin afin d'intégrer le nouveau cours,

**APPROUVE** la correction des tarifs existants afin de tenir compte de l'application exacte de l'augmentation de +2 % précédemment votée,

**AUTORISE** le Président à mettre en œuvre et à publier la nouvelle grille tarifaire.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 095-200076222-20260506-20260509-DE



**Tarifs adoptés à l'unanimité**

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication, le :  
Le Président :*

Pour extrait certifié conforme,  
Le 07/05/26  
La Présidente  
Rubenne GIRONDIN



**CONSERVATOIRE DU VEXIN**  
2 Bd Gambetta  
95640 MARINES  
Tel : 01 30 39 20 65





# TARIFS 2026/2027

**Frais de dossier**  
**Des frais de dossier sont appliqués par élève et par année scolaire, lors de l'inscription:**  
**\*20 € pour les élèves résidant dans une commune adhérente**  
**\*30 € pour les élèves résidant dans une commune non-adhérente**  
**Ces frais sont non remboursables et non soumis au quotient familial**

SYNDICAT						MAGNYTOIS	HORS SYNDICAT
PLEIN TARIF	Tarif en fonction du Quotient Familial des familles						
	tranche 1 QF 1 & 2	tranche 2 QF 3 & 4	tranche 3 QF 5 & 6	tranche 4 QF 7 & 8	tranche 5 M QF ≥ 9 ou sans QF		
QF ≥ 1 135	QF ≤ 445	QF entre 445 et 630	QF entre 631 et 860	QF entre 861 et 1 134	QF ≥ 1 135		
100%	30,00%	40,00%	50,00%	70,00%	85,00%		100%

pourcentage payé par les familles

EVEIL (4/5ans)								
A1	EVEIL MUSIQUE ou DANSE ou EVEIL ARTISTIQUE (élèves de moyenne et grande section de maternelle)	190 €	57 €	76 €	95 €	133 €	180 €	245 €

## COURS MUSIQUE ENFANTS et ETUDIANTS (jusqu'à 25 ans) INSTRUMENTS, CHANT et PRATIQUES COLLECTIVES SEULES

Ini	Découverte instrumentale ou initiation + disciplines liées au cursus	429 €	129 €	172 €	215 €	301 €	408 €	835 €
B1a	Cycle 1 + 2 premières années = 20 mn de cours individuel + disciplines liées au cursus	429 €	129 €	172 €	215 €	301 €	408 €	835 €
B1b	+ à partir de la 3ème année = 30 mn de cours individuel + disciplines liées au cursus							
B2	Cycle 2 = 40 mn de cours instrumental + disciplines liées au cursus	507 €	152 €	203 €	253 €	355 €	482 €	936 €
B3	Cycle 3 = 45 mn de cours instrumental ou vocal + disciplines liées au cursus	538 €	161 €	215 €	269 €	376 €	511 €	978 €
PP	Parcours personnalisé (30 mn + Pratique collective) après accord du directeur	507 €	152 €	203 €	253 €	355 €	482 €	936 €
B4	Chorale enfant seule ou atelier voix (ados)	129 €	39 €	51 €	64 €	90 €	122 €	138 €
B5	FM, orchestre ou ensemble seul dont Fanfare/harmonie	165 €	50 €	66 €	83 €	116 €	157 €	199 €
B6	Parcours Musiques Actuelles (ex : atelier guitare électrique - 1h à 3 élèves)	429 €	129 €	172 €	215 €	301 €	408 €	835 €
B7	Parcours "Projet" : Cours collectif seul de FM 2° cycle 4° année : 1 module d'1 trimestre	56 €	17 €	22 €	28 €	39 €	53 €	66 €

### Instrument ou chant en 2ème activité (en complément de B1, B2 ou B3)

Z B 1	Cours - 20 mn - 10 % arrondi à l'euro le plus proche	386 €	116 €	155 €	193 €	271 €	367 €	752 €
Z B 2	Cours - 30 mn - 10% arrondi à l'euro le plus proche	456 €	137 €	182 €	228 €	319 €	433 €	843 €
Z B 3	Cours - 45 mn - 10% arrondi à l'euro le plus proche	484 €	145 €	194 €	242 €	339 €	460 €	880 €

## COURS MUSIQUE ADULTES

AD 1	Cours adultes - 20 mn -	566 €	170 €	226 €	283 €	396 €	538 €	933 €
AD 2	Cours adultes - 30 mn -	763 €	229 €	305 €	381 €	534 €	725 €	1 365 €
AD 3	Cours collectif seul (FM, chorale, ensemble, Fanfare/harmonie) - Adultes	162 €	49 €	65 €	81 €	114 €	154 €	262 €
AD 4	Parcours "Projet" : Cours collectif seul de FM 2° cycle 4° année : 1 module d'1 trimestre	54 €	16 €	22 €	27 €	38 €	51 €	87 €
AD 5	Complément cours collectif (en plus d'un cours individuel) - Adultes	73 €	22 €	29 €	37 €	51 €	70 €	172 €

### Instrument ou chant en 2ème activité (en complément de AD1 et ad2)

Z AD 1	Cours adultes - 20 mn -	509 €	153 €	204 €	255 €	357 €	484 €	840 €
Z AD 2	Cours adultes - 30 mn -	687 €	206 €	275 €	343 €	481 €	652 €	1 228 €

## DANSE modern jazz et / ou urbaines

D1	cours Modern Jazz (CP à CE2) - 1H	205 €	62 €	82 €	103 €	144 €	195 €	261 €
D2	Cours modern jazz (CM1 CM2) ou danses urbaines - 1H15	225 €	68 €	90 €	113 €	158 €	214 €	309 €
D3	Cours modern jazz (Collège/lycée) - 1H30	250 €	75 €	100 €	125 €	175 €	237 €	333 €

### DANSE en SECONDE activité (en complément d'une première inscription en formation instrumentale ou vocale)

Z D1	Initiation ou Primaires (1H)	185 €	55 €	74 €	92 €	129 €	175 €	235 €
Z D2	Cours modern jazz (Collégiens) ou danses urbaines - 1H15	203 €	61 €	81 €	101 €	142 €	193 €	278 €
Z D3	Modern Jazz (lycéens) - 1h30	225 €	67 €	90 €	112 €	157 €	214 €	299 €

## THEATRE

T1	cours (élèves de primaire) - 1H	205 €	62 €	82 €	103 €	144 €	195 €	261 €
T2	Cours (élèves de collège et lycée) - 1H30	250 €	75 €	100 €	125 €	175 €	237 €	333 €
T3	Cours THEATRE Adultes - 1h30	270 €	81 €	108 €	135 €	189 €	257 €	354 €
Z T1	enfants (à partir de 6 ans) - 1 heure SECONDE activité	185 €	55 €	74 €	92 €	129 €	175 €	235 €
Z T2	adolescents - 1 heure 30 SECONDE activité	225 €	67 €	90 €	112 €	157 €	214 €	299 €
Z T3	Cours THEATRE Adultes - 1 heure 30 SECONDE activité	243 €	73 €	97 €	122 €	170 €	231 €	319 €

## AUTRES

K1	Coaching de groupe	54€ / heure / groupe						
K2	Pack 6 cours individuels de 30 mn pour adultes - renouvelable 1 fois dans l'année scolaire -	195 €						216 €
K3	Stage 1 jour	39 €						
K4	Stage 2 jours	64 €						

<b>Réduction Familiales :</b> (hors inscription en FM ou Pratique Collective seule)	
2ème inscription :	- 10 %
3ème inscription ou + :	- 20%
<b>Réduction 2ème activité</b> (en complément d'une première inscription en Cours Musique, sauf FM ou Pratique Collective seule) :	
Théâtre ou danse en seconde activité :	-10%
Instrument ou chant en seconde activité :	-10%

**Toute année commencée est due dans son intégralité, sauf cas de force majeure (déménagement). Dans ce cas, tout trimestre commencé est dû.**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260506-20260509-DE



